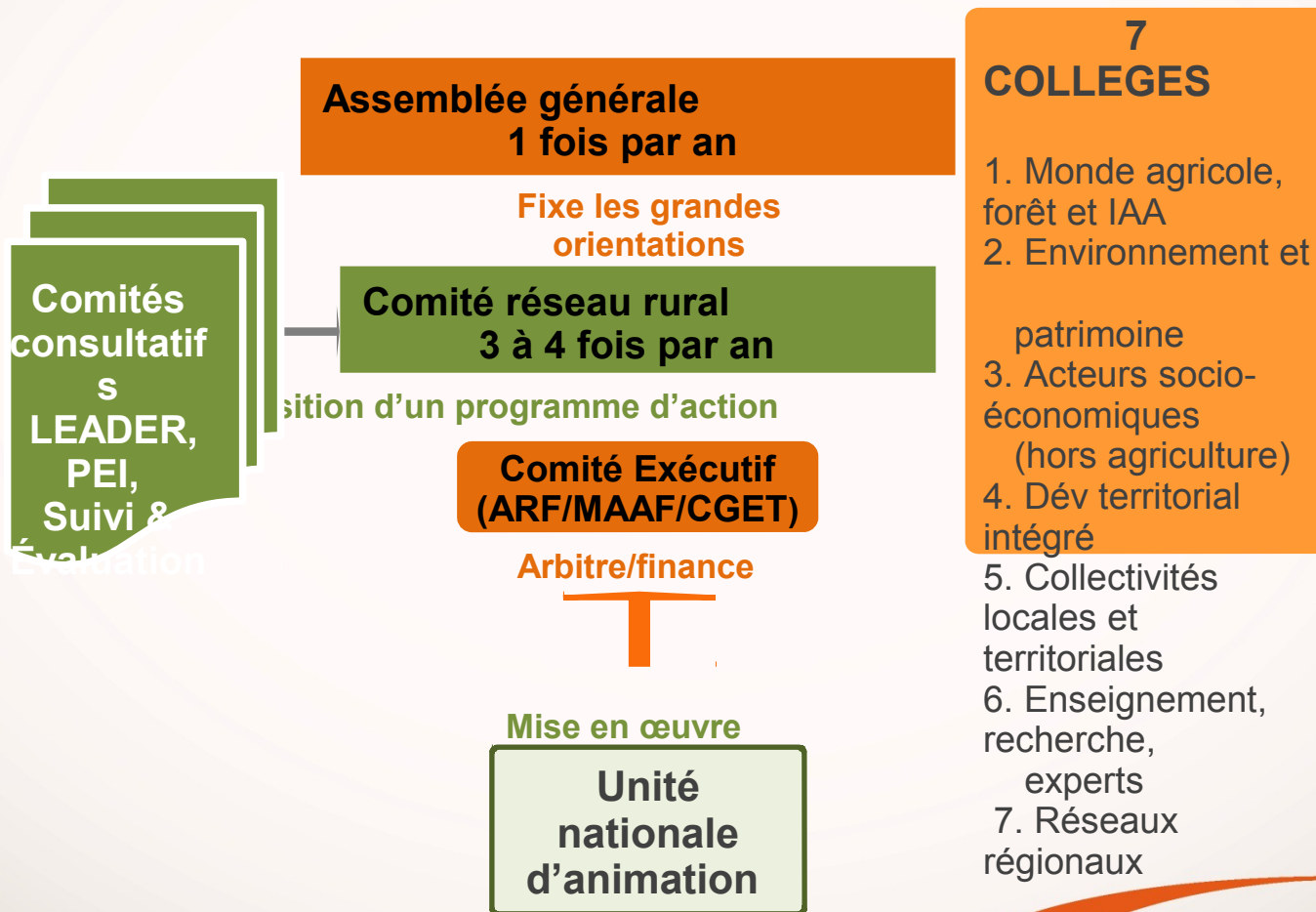


Présentation du Comité Consultatif LEADER (CCL), son positionnement au sein du Réseau rural national (RRN) et sa composition

1^{er} avril 2015

Hanane ALLALI/MAAF

Organisation 2014-2020



Le rôle du Comité consultatif LEADER

L'évaluation ex ante du PSRRN assigne à LEADER deux activités du programme national:

- 1 Favoriser la mise en réseau entre GAL LEADER sur les métiers, la **veille réglementaire** et le lien rural /urbain/ Littoral entre autres Thématiques ;
- 1 Favoriser les actions de **coopération** entre acteurs et territoires LEADER français (CIT), européens et avec les pays tiers (CTN) ;
- 1 **En concertation avec les autres instances** du Réseau rural national, mettre en œuvre de manière **opérationnelle** les **objectifs stratégiques** du PSRRN

Le rôle du Comité consultatif LEADER

- 1 Répondre aux **recommandations** concernant LEADER
- 1 Le CCL est **force de proposition** en ce qui concerne LEADER et le développement territoriale **intégré**
- 1 Avec une **mission d'expertise et de suivi** de la mise en œuvre de LEADER.
- 1 Il soumet des propositions au **Comité du Réseau Rural National** et rendra compte des réalisations.

Le rôle du Comité consultatif LEADER

- | Il fera le lien entre **les région/RRRX** et le niveau national avec l'objectif d'une articulation efficace entre le niveau national et le niveau régional et l'encrage territorial de son action,
- |
- | Il fera le lien avec le niveau européen en ce qui concerne LEADER.
- | Il s'appuiera sur des **Focus groups** (groupes de travail) ponctuels, sur la base du volontariat, en tant que besoin sur l'ensemble de la programmation pour faciliter et améliorer la mise en œuvre de LEADER.

La composition Comité consultatif LEADER

Un CCL efficace et opérationnel se limitant à une 20aine de participants,

Légitimité de représentation des participants par la nature de leur activité et leur engagement dans les territoires de projet et dans le Réseau rural national,

Le CCL se réunira **au moins 2 fois** par an à la suite ou à la veille de la réunion des correspondants LEADER en Régions.

La composition Comité consultatif LEADER

- | Des représentants de territoires de projet intégré : LEADER France , ANPP, FPNR, RED
- | Les représentants du Co-pilotage national : MAAF, CGET, ARF
- | 2 représentants de GAL
- | 2 représentants des correspondants LEADER en régions
- | 1 représentant du Comité consultatif PEI
- | 1 représentant du Comité consultatif Suivi et Evaluation
- | 2 représentants FLAG (GAL FEP)
- | 1 représentant DPMA
- | 1 représentant de l'organisme payeur (ASP)
- | 3 Experts LEADER /Enseignement-Recherche
- | 1 représentant du CGAAER

Le comité consultatif se réserve le droit d'inviter à ses réunions et en fonction des sujets abordés des experts, référents...

Présentation du programme d'actions prévisionnel

1^{er} avril 2015

La mise en œuvre du plan d'actions LEADER

Pour la mise en œuvre de son programme d'action le CCL en lien avec le **Comité du RRN et du Comité exécutif** s'appuiera sur:

- | Ses membres sont partie prenante des travaux).
- | Le retour de terrain des correspondants régionaux LEADER
- | Les focus groups nationaux et/ou européens
- | Les interventions extérieures, au cas par cas, sous **forme d'appel à propositions** dans le cadre du réseau rural, de prestations extérieures...

Le CCL établira chaque année un programme d'action annuel à mettre en œuvre. Des actions non prévues dans le programme annuel mais néanmoins estimées nécessaires peuvent au cas par cas compléter ce programme.

Spécificités du programme d'action 2015

2015 pour LEADER sera une année consacrée à la **sélection des GAL** de la prochaine programmation, l'accent sera mis sur :

- l les activités de soutien et d'appui aux territoires candidats ainsi qu'aux autorités régionales
- l la coopération dans toutes ses formes en particulier entre territoires candidats
- l le lien urbain/rural/littoral notamment dans les SLD proposées par les GAL.
- l le lien à faire entre LEADER et l'Enseignement agricole,
- l le lien à faire entre LEADER/PEI, LEADER/GIEE et le projet agro-écologique du MAAF.

Spécificités du programme d'action 2015

Feuille1

Plan d'actions LEADER

###	###	mars-15	avr.-15	###	juin-15	juil.-15	###	sept.-15	oct.-15	nov.-15	déc.-15
-----	-----	---------	---------	-----	---------	----------	-----	----------	---------	---------	---------

Activités	Actions identifiées												
LEADER	1 ^{er} CC						2 ^{ème} CC						
Activités 9 & 10 LEADER	Edition et traduction en anglais de la capitalisation LEADER/CASDAR			Edition de l'étude coopération			1 ^{ère} réunion ATC			Réalisation d'une étude comparative des 27/AAP LEADER et PDR après approbation sur la mesure 19 (LEADER)			
							Formation de formateurs à la gestion de la mesure 19 LEADER			Pages Web/ rubrique LEADER		1 ^{ères} rencontres nationales coopération – bilan /perspectives	

Activités 9 et 10 du PSRRN :

- Favoriser la mise en réseau entre GAL LEADER sur les métiers, la veille réglementaire et le lien rural urbain entre autres thématiques.
- Favoriser les actions de coopération entre acteurs et territoires LEADER, Français, européens et avec les pays tiers.

ATC :

Appui technique à la coopération

Merci pour votre attention

